



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
LIMITÉE

CBD/COP/15/Part-I/L.1
11 octobre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE

Quinzième réunion (partie I)
En ligne, 11-15 octobre 2021
Point 29 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

I. COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

Rapporteur : Mme. Elvana Ramaj (Albanie)

A. Informations générales

1. Donnant suite à l'invitation du Gouvernement chinois, et comme décidé par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique dans sa décision [XIII/33](#), il était prévu que la quinzième réunion de la Conférence des Parties se tienne à Kunming (Chine), du 15 au 28 octobre 2020, en même temps que la dixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Cependant, du fait de la pandémie en cours de la maladie du coronavirus (COVID-19), les réunions ont été reportées, initialement au mois de mai 2021, puis à nouveau, en raison de la persistance de la pandémie.

2. Après des consultations extensives et compte tenu des difficultés que la pandémie continuait de poser pour tenir des réunions en personne, le Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé, à sa réunion tenue le 14 juillet 2021, d'organiser ces réunions en deux parties : la première partie (partie I) aurait lieu en ligne du 11 au 15 octobre 2021, et la deuxième partie (partie II) se tiendrait en personne à Kunming (Chine), du 25 avril au 8 mai 2022. La partie I de la réunion s'est tenue en ligne.

B. Participation

3. [à compléter].

C. Questions d'organisation

Point 1. Ouverture de la réunion

4. Mme Yasmine Fouad, ministre l'Environnement de l'Égypte et présidente de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties, a ouvert la réunion à 15 h 15,¹ le 11 octobre 2021, et a présenté l'allocution d'ouverture. Dans son allocution, la présidente a rappelé les principales conclusions de la quatorzième réunion, ainsi que les travaux de la Convention qui ont suivi au cours de la présidence égyptienne. Elle a mentionné les difficultés et les retards causés par la pandémie de la COVID-19, qui ont

¹ Toutes les heures indiquées dans le présent rapport correspondent à l'heure normale de la Chine (UTC+8).

mené à la nécessité de présenter les réunions en ligne. Elle a remercié tous ceux qui contribué à faire en sorte que les processus de la Convention se poursuivent, en ajoutant qu'elle se réjouissait du développement d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 efficace.

5. L'intervention de Mme Fouad a été suivie d'une présentation vidéo préparée par le gouvernement de la Chine sur l'augmentation et la migration des population d'éléphants d'Asie dans la province du Yunnan, et d'une prestation musicale par deux groupes d'artistes autochtones du Yunnan.

6. Le transfert de la présidence de la Conférence des Parties a été effectuée par M. Mohammed El Badry, ambassadeur de l'Égypte en République populaire de Chine, au nom de Mme Yasmine Fouad. M. Runqiu Huang, ministre de l'Écologie et de l'Environnement de la Chine, a été élu par acclamation par le Conférence des Parties.

7. Des déclarations liminaires ont été prononcées par : M. Zheng Han, Vice-Premier du Conseil d'État ; Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, au nom de Mme Amina Mohammed, Secrétaire adjointe du Secrétaire général des Nations Unies (par vidéo) ; M. Chengfa Ruan, Secrétaire du Parti communiste de la Province du Yunnan et Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.

8. M. Han a déclaré (*à compléter*)

9. Mme Anderson a demandé des actions ambitieuses pour assurer les progrès nécessaires pour faire la paix avec la nature, ce que le secrétaire général a qualifié de tâche centrale du vingt et unième siècle. Les résultats généraux des mesures, des ambitions et de l'impact des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été inadéquats, et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 offre l'occasion de tracer un nouveau chemin. Des mesures claires et tangibles s'imposent, et la lancée positive pour la biodiversité qu'a connu le programme au cours de la conférence communiquera aux gouvernements participant à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 le message d'un objectif commun et mondial pour offrir des résultats pour les populations et la planète.

10. M. Chengfa a déclaré (*à compléter*)

11. Mme Mrema a souligné les progrès insuffisants accomplis au cours de la dernière décennie, mais s'est réjouie de l'engagement accru des acteurs non-gouvernementaux, qui témoigne d'un profond virage dans la sensibilisation aux urgences interdépendantes en matière de biodiversité, de climat et de santé auxquelles le monde est confronté. Les engagements ambitieux des dernières années en réponse au besoin urgent d'agir ont abouti à des politiques, des mesures et des résultats. Les participants ont été exhortés de collaborer afin de façonner et de réaliser un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 audacieux, inclusif et ambitieux qui catalysera les changements nécessaires afin d'atteindre les cibles de 2030 et la vision 2050 et bâtira une civilisation écologique et un avenir commun pour toute vie sur Terre.

12. Des déclarations générales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes), de la Géorgie (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale), du Koweït (au nom des pays de la région Asie-Pacifique), de la Nouvelle-Zélande (au nom de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, d'Israël, de Monaco, de la Norvège, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de la Suisse), de la République démocratique du Congo (au nom du Groupe des pays d'Afrique), et de la Slovénie (au nom de l'Union européenne et ses États membres).²

13. Le représentant de l'Organisation du traité de coopération amazonienne a pris la parole également.

14. D'autres déclarations ont été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial de jeunes pour la biodiversité (GYBN), du Forum international autochtone pour la biodiversité (IIFB), du Peuple Hani du Yunnan, du Conseil international pour les initiatives

² Les déclarations des représentants fournies par le Secrétariat sont publiées sur le site <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15/documents>, telles qu'elles ont été reçues des Parties ou observateurs concernés.

environnementales locales (ICLEI) (également au nom du Comité consultatif sur les gouvernements infranationaux et la biodiversité (coordonné par Régions4 et le Gouvernement du Québec), du Groupe de Gouvernements infranationaux chefs de file dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (coordonné par la Préfecture d'Aichi), du Comité européen des régions et des partenaires du Processus d'Édimbourg) et de l'Association pour la conservation de la vraie nature (également au nom de Youth of China).

Point 2. Questions d'organisation

Adoption de l'ordre du jour

15. À la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/COP/15/1/Rev.1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
4. Questions en suspens.
5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.
6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales.
7. Administration de la Convention et budget des Fonds d'affectation spéciale de la Convention.
8. Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.
9. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
10. Renforcement de l'intégration concernant les dispositions relatives à l'article 8 j) et aux dispositions connexes.
11. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
12. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
13. Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, gestion des connaissances et communication.
14. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement des rapports et d'examen.
15. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.
16. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux.
17. Examen de l'efficacité des processus au titre de la Convention et de ses Protocoles.
18. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.
19. Aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone.
20. Diversité biologique marine et côtière.
21. Espèces exotiques envahissantes.
22. Gestion durable de la faune sauvage.

23. Diversité biologique et changements climatiques.
24. Diversité biologique et agriculture.
25. Diversité biologique et santé.
26. Nature et culture.
27. Biologie de synthèse.
28. Questions diverses.
29. Adoption du rapport.
30. Clôture de la réunion.

Organisation des travaux

16. À la première séance plénière de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé d'examiner les points 1 à 4, 6, 7 et 28 à 30 durant la partie I de la réunion, conformément au calendrier figurant dans l'annexe I à la proposition d'organisation des travaux (CBD/COP/15/1/Add.2). Il était prévu que tous ces points seraient examinés en plénière et que la plupart d'entre eux seraient examinés plus avant durant la partie II de la réunion, au cours de laquelle les points 5 et 8 à 27 de l'ordre du jour seraient aussi examinés, et que la Conférence des Parties pourrait décider de constituer des groupes de travail pour appuyer ses travaux, selon la pratique habituelle.

Élection des membres du Bureau

Élection du Président

17. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a élu, par acclamation, M. Runqiu Huang, ministre de l'écologie et de l'Environnement de la Chine, comme Président de sa quinzième réunion.

Élection des membres autres que le Président

18. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, dix vice-présidents ont été élus par la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion pour siéger jusqu'à la clôture de la quinzième réunion. Ensuite, deux membres du Bureau ont été remplacés par les Parties concernées. Les représentants suivants ont siégé en qualité de vice-présidents à la quinzième réunion de la Conférence des Parties :

M. Eric Okoree (Ghana)
M. Melesse Maryo (Éthiopie)
M. Vinod Mathur (Inde) (en remplacement de Mme Sujata Arora)
Mme Leina El-Awadhi (Koweït)
Mme Teona Karchava (Géorgie)
M. Elvana Ramaj (Albanie)
M. Andrea Meza Murillo (Costa Rica) (en remplacement de Mme Carlos Manuel Rodriguez)
Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda)
Mme Gabriele Obermayr (Autriche)
Mme Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande)

19. Il a été convenu que l'élection des membres du Bureau au point 2 de l'ordre du jour serait examinée plus en détail lors de la deuxième partie de la réunion. Les groupes régionaux ont été invités à soumettre leurs candidatures, de préférence avant la deuxième partie de la réunion, afin de permettre aux membres du Bureau nouvellement élus d'assister, en tant qu'observateurs, aux réunions du Bureau qui se tiendront pendant la deuxième partie de la réunion de la Conférence des Parties et d'assurer une transition harmonieuse entre les membres du Bureau sortants et les nouveaux membres.

20. Étant donné que certains des travaux confiés par la quatorzième réunion de la Conférence des Parties se poursuivront jusqu'à la clôture de la deuxième partie de la quinzième réunion, M. Hamdallah Zedan (Égypte) a été invité à rester membre du Conseil, ex officio, en tant que représentant de la présidence de la quatorzième réunion.

21. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé d'élire Mme Elvana Ramaj (Albanie) au poste de rapporteur. M. Eric Okoree (Ghana) a été élu représentant du Bureau en charge de la vérification des pouvoirs.

Élection des membres des bureaux des organes subsidiaires et d'autres réunions

22. À la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021, la Conférence des Parties a décidé de reporter l'élection du Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du Président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application à la fin de la deuxième partie de la réunion. La Conférence des Parties a également décidé de maintenir en fonction les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 jusqu'à la deuxième partie de la réunion.

Point 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quinzième réunion de la Conférence des Parties

23. Le point 3 de l'ordre du jour a été examiné à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau devait examiner les pouvoirs des délégations et faire rapport sur ceux-ci. En conséquence, le Président a informé la Conférence des Parties que le Bureau avait désigné M. Eric Okoree (Ghana), vice-président du Bureau, pour examiner les pouvoirs et faire rapport sur ceux-ci.

24. À la [à compléter] séance de la partie I de la réunion le [à compléter], [à compléter] M. Okoree a informé la Conférence des Parties que [à compléter] Parties s'étaient inscrites pour participer à la réunion. Le Bureau avait examiné les pouvoirs des représentants de [à compléter] Parties qui participaient à la réunion. Les pouvoirs de [à compléter] délégations respectaient à la lettre l'article 18 du règlement intérieur, tandis que les pouvoirs de [à compléter] délégations ne correspondaient pas tout à fait à l'article 18 et [à compléter] délégations n'avaient pas encore communiqué leurs pouvoirs.

Point 4. Questions en suspens

25. Le point 4 de l'ordre du jour a été examiné lors de la [à compléter] session de la réunion, le [à compléter]. La seule question en suspens devant la Conférence des parties concernait le paragraphe 1 de l'article 40 du règlement intérieur et les paragraphes 4 et 16 des règles de gestion financière, qui sont restés entre crochets en raison de l'absence de consensus entre les Parties concernant la majorité requise pour prendre des décisions sur les questions de subsistance.

26. [à compléter]

II. RAPPORTS

Point 6. Rapports des réunions intersessions et des réunions préparatoires régionales

27. Le point 6 de l'ordre du jour a été examiné lors de la [à compléter] session de la partie I de la réunion le [à compléter]. Dans le cadre de l'examen de ce point, la Conférence des Parties a été saisie des rapports de la onzième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (CBD/WG8J/11/7), la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD/SBSTTA/23/9), les première, deuxième et troisième réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/WG2020/1/5, CBD/WG2020/2/4).

28. La Conférence des Parties a pris note des rapports sur les réunions intersessions des organes subsidiaires et a décidé d'examiner les recommandations figurant dans les rapports au titre des points pertinents de l'ordre du jour lors de la deuxième partie de la réunion.

29. [à compléter].

III. ADMINISTRATION ET BUDGET

Point 7. Administration de la Convention et budget pour les fonds d'affectation spéciale

30. Le point 7 de l'ordre du jour a été abordé à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la réunion, le 11 octobre 2021.

31. Dans le cadre de l'examen de ce point, la Conférence des Parties a été saisie d'un rapport provisoire de la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention, y compris le budget pour les fonds d'affectation spéciale de la Convention, pour examen (CBD/COP/15/3).

32. La Conférence des Parties a décidé de créer un groupe de contact sur le budget, ayant pour mandat d'examiner la question et d'élaborer un projet de budget pour le programme de travail de l'année 2022, aux fins d'examen par les Parties. Le groupe de contact était présidé par M. Spencer Thomas (Grenade) et était ouvert à toutes les Parties. Il se réunirait de manière informelle à l'invitation du Président, les réunions étant annoncées à l'avance dans le calendrier quotidien des réunions.

33. À la [à compléter] séance plénière le [à compléter], la Conférence des Parties a écouté un exposé faisant le point sur les travaux du groupe de contact sur le budget.

34. [à compléter].

IV. QUESTIONS FINALES

Point 28. Questions diverses

35. Le point 28 de l'ordre du jour a été examiné lors de la session [à compléter] de la réunion, le [à compléter].

Point 29. Adoption du rapport

36. Le présent rapport a été adopté à la session plénière [à compléter] de la réunion, le [à compléter], sur la base du projet de rapport présenté par le Rapporteur (CBD/COP/15/Part-1-L.1), étant entendu qu'il serait complété pour refléter l'intégralité des travaux de la réunion en cours et que le rapport complet serait examiné et adopté lors de la deuxième partie de la réunion.

Point 30. Clôture de la réunion

37. À sa [à compléter] session, le [à compléter], la Conférence des Parties a décidé de suspendre sa quinzième réunion et de la reprendre du 25 avril au 8 mai 2022, à Kunming, en Chine.

38. Après l'échange des courtoisies d'usage, la première partie de la réunion a été officiellement close à [à compléter] le [à compléter].
